

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 septembre 2022**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 28 Conseillers présents : 17 (10 procurations)

L'an 2022, le 1^{er} août à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Monsieur Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 26 juillet 2022.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	Mme Sonja JEHL	Mme Elodie PAULUS
M. Claude WEIL	M. Christian SITTLER	M. Philippe WETZEL
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric HELBLING	Mme Chantal WINTZ
M. Jean-Jacques KNOPF	M. Frédéric BARTHE	M. Richard BAUMERT
Mme Véronique BRUDER	M. Antony REIFF	Mme Caroline RUDOLF
M. François LARDINAIS	M. Martin GUNDELACH	

Membres absents excusés :

Mme Stéphanie GUIMIER (procuration à Jacky WOLFARTH), Mme Florence SCHWARTZ (procuration à Eric HELBLING), M. Bruno LEFEBVRE (procuration à Christian SITTLER), Mme Sonia PINTO (procuration à Martin GUNDELACH), M. Éric LACHMANN (procuration à Nathalie GARBACIAK), Mme Julie ROJDA (procuration à Claude WEIL), Mme Ellia FONTAINE (procuration à Véronique BRUDER), Mme Séverine RAMSEYER (procuration à François LARDINAIS), Mme Elsa ESTREICHER (procuration à Sonja JEHL), Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Jean-Jacques KNOPF), M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM58/07/2022 Police municipale

• **Renouvellement de la convention de coordination avec la Gendarmerie**

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, rappelle que dans le cadre de la création du service de Police municipale en 2019, une convention de coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat a été signée entre la Ville et la Gendarmerie pour une durée de trois ans.

Vu le code général des collectivités territoriales,

vu les articles L512-4 et R512-5 du code de la sécurité intérieure,

considérant qu'il convient de signer une convention de coordination des interventions de la Police municipale et des agents de sécurité de l'Etat dont l'objet est notamment de définir les rôles respectifs de la gendarmerie et de la Police municipale ainsi que les modalités de coordination (réunions

hebdomadaires, opérations menées en commun, échanges et partages d'informations, accès à la vidéoprotection, ...) entre ces services sur le territoire,

considérant que ce projet de convention prévoit la mise en place d'une coopération renforcée entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'Etat,

entendu les explications de M. Claude WEIL, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- approuve le renouvellement pour 3 ans de la convention de coordination de la Police municipale et les forces de sécurité de l'Etat,
- autorise M. le Maire à signer la convention et toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Renouvellement de la convention de partenariat avec la commune de HUTTENHEIM**

Dans le cadre de la création du service de Police municipale en 2019, une convention de partenariat entre les Communes de BENFELD et HUTTENHEIM a été signée pour une durée de 3 ans.

Considérant les références législatives et règlementaires :

- la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions,
- la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- le Décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- le Décret n° 2003-735 du 1er août 2003 portant code de déontologie des agents de Police Municipale,
- l'article L512-1 du Code de la Sécurité Intérieure, relatif à la mise en commun des agents de Police Municipale et leurs équipements entre communes,

considérant que la mise en commun d'agents de Police municipale est ouverte aux communes formant un ensemble de moins de 80 000 habitants d'un seul tenant, et qu'elle permet de mettre à disposition de chaque commune concernée un ou plusieurs agents de Police municipale compétents sur le territoire de chacune d'entre elles,

considérant que les agents de Police municipale mis à disposition sont compétents sur le territoire de chacune des communes concernées et que pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ces agents sont placés sous l'autorité du maire de cette commune,

considérant la nécessité de mise en place d'une convention de partenariat entre les communes en vue de la mise en œuvre d'un service de Police municipale pluri communale,

considérant les projets de clé de répartition financière du service par les communes,

considérant les éléments de budget prévisionnel estimatif de fonctionnement du service correspondant à une participation financière annuelle de la commune de Benfeld de l'ordre de 75 620 € (sur la base de 13 € / habitant de fonctionnement et investissement),

vu le projet de convention de partenariat avec la commune de Huttenheim,

entendu les explications de M. Claude WEIL, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- approuve le renouvellement pour une durée de trois ans de la convention de partenariat avec la commune de Huttenheim
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces y relatives.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Jacky WOLFARTH.

